

11 avril 2014, Anne Hidalgo, Maire de Paris, a reçu les organisations syndicales

Moins d'une semaine après sa prise de fonction en qualité de Maire, Anne Hidalgo a tenu à rencontrer collectivement les organisations syndicales représentatives de la Ville de Paris.

L'UCP considère que c'est un signe en faveur du dialogue social et l'a exprimé comme tel lors de cette audience.

De prime abord, la Maire a réaffirmé que « la Fonction Publique Parisienne doit rester dans sa spécificité et son unité, même au travers de Paris Métropole ».

En outre, elle a précisé qu'elle n'était pas favorable à la baisse des effectifs mais que néanmoins sera poursuivie la transformation du service public parisien. Pour ce faire, elle a besoin des organisations syndicales pour accompagner les évolutions, dans le cadre d'un dialogue social franc, sortant des lieux communs, sans renoncer à la qualité des conditions de travail, devant permettre aux agents de pouvoir se sentir bien dans leur « boulot ».

Après avoir présenté l'équipe qui l'accompagnait, **Emmanuel Grégoire**, son Adjoint chargé des ressources humaines, **Philippe Chotard**, Secrétaire général de la Ville de Paris, **Aurélien Rousseau**, Secrétaire général adjoint de la Ville d Paris, notamment en charge de Paris Métropole, **Xavier Lacoste**, Directeur des ressources humaines, **Patrick Branco Ruivo**, précédemment Sous-directeur à la Direction des ressources humaines, en charge de l'Encadrement Supérieur et de l'appui au changement, qui vient de rejoindre le Cabinet de la Maire en qualité de Conseiller aux relations avec les organisations syndicales, administration de la Ville, modernisation, Anne Hidalgo a précisé que, dans un contexte difficile, il fallait « attaquer » par la modernisation et l'évolution au service des parisiens.

A cet effet, il faudra faire vivre les outils mis en place lors de la précédente mandature, les accords-cadres « Âges et générations » et « Santé et Sécurité au travail ».

Les conditions de travail et le logement des agents feront l'objet d'un traitement attentif.

L'UCP, après avoir salué la démarche de recevoir aussi rapidement les organisations syndicales, signe fort en faveur du dialogue social, a indiqué que les revendications catégorielles et spécifiques ne seraient pas abordées à cette audience, car elles feront l'objet de rendez-vous spécifiques que l'UCP ne manquera pas de prendre auprès de chacun des membres de l'équipe venus accompagner la Maire.

L'UCP a donc situé son intervention au même niveau des principes généraux qui ont présidé à cette réunion.

L'UCP a été sensible à la réaffirmation de l'engagement de la Maire en faveur de la spécificité des statuts des personnels des Administrations parisiennes.

La Maire ayant évoqué l'amélioration des conditions de travail, l'UCP a souligné l'évidence qu'il était dans la nature d'une grande maison comme la Mairie de Paris, parce qu'elle était bien vivante, de bouger et de se réorganiser. L'UCP a toutefois rappelé que toute réorganisation devait être accompagnée d'amélioration des conditions de travail, que toute réorganisation devait d'ailleurs être analysée selon le principe du bilan des avantages et des inconvénients. Dans certains cas, lorsque l'on constatait plus de désagréments, il fallait savoir renoncer. A cela la Maire a répondu qu'il ne fallait pas en effet changer pour le plaisir de changer.

En outre, l'UCP a ajouté que les redéploiements étaient arrivés à leur limite. Supprimer des postes de manière artificielle pour en créer d'autres dans les équipements nouveaux n'était pas la bonne méthode. Il convenait de s'interroger désormais, après la réduction du temps de travail, sur l'aménagement du temps de travail et sa meilleure organisation (intégré dans l'acronyme ARTT). Cette nouvelle démarche revendiquée par l'UCP, ne peut se faire sans y associer les personnels, avec une condition impérative de donner du sens à toute réorganisation.

Enfin, l'UCP a demandé à ce qu'il soit répondu à la détresse de certains agents, en reprenant l'image emblématique d'un navire, celui de la Ville de Paris ; autour de la capitaine, tout l'équipage, des officiers aux matelots, doit être animé par un esprit d'équipe pour aider les plus fragiles ou les plus en difficultés, sur le plan professionnel ou personnel, dans un élan de solidarité.

L'UCP a rappelé une autre évidence, selon laquelle, chacun de nous passe plus de temps au travail que chez soi ; en relevant l'expression de la Maire « être bien dans son boulot », l'UCP a invité à revendiquer une ambition, voire une utopie : cultiver le bonheur au travail !

Cette nécessité du bien-être au travail doit aller de pair avec les évolutions à venir.

Parmi les interventions de la Maire, il a été précisé que l'on ne reviendra pas sur les Rythmes Educatifs, même s'il y a encore des adaptations ici ou là qui seront à apporter.

L'exemple de logiciels qui ne sont pas toujours efficaces et qui changent le métier des professionnels a été abordé ; sur ce point comme pour d'autres, il est apparu qu'il n'y avait pas de sujet tabou et qu'il fallait trouver des solutions pour avancer.

Philippe Chotard a précisé que la Maire présidera elle-même certaines instances paritaires. En outre, il a indiqué que dans le cadre des évolutions, il convenait de définir une méthode de travail, que les adaptations devaient développer une logique dans l'intérêt tant des parisiens que des agents, ce qui nécessitait l'adhésion des personnels. Il fallait « jouer collectif ». Philippe Chotard a, de surcroît, souligné le bien fondé des accords-cadres qui donnaient du sens et de la lisibilité aux actions.

En conclusion, Anne Hidalgo a invité les organisations syndicales à prendre l'attache des membres de son équipe, afin d'établir un agenda social, avant de se réunir de nouveau sous sa présidence.

Pour les sujets spécifiques et catégoriels, l'UCP prendra les rendez-vous nécessaires.

Dans une interview accordée au Monde, le lendemain, la Maire a précisé comment elle comptait réformer l'administration parisienne : « j'ai fixé deux objectifs : resserrer les lignes hiérarchiques pour nous permettre d'être plus opérationnels et favoriser la transversalité pour nous permettre d'être plus collectifs. Nous allons donc réduire le nombre de directions pour

miser sur une culture de projets. Je sais enfin qu'il aura à cœur (*en parlant de Philippe Chotard, Secrétaire Général de la Ville de Paris*) de traduire mon souci de l'humain en faisant des agents le vrai centre de gravité de notre service public ».

Il est à noter que cette annonce de la réduction du nombre des directions n'a pas été faite aux organisations syndicales, ce qui est regrettable alors même que les circonstances le permettaient-

Mais nous prenons acte que le souci de l'humain placera les personnels au cœur du service public parisien.

10 avril 2014 : Une assemblée générale mobilisatrice

L'assemblée générale de l'UCP qui s'est tenue le 10 avril dernier, a donné aux nombreux adhérents présents, un cadre plus institutionnel qu'à l'accoutumée pour échanger notamment sur trois thèmes : **les nouvelles modalités des élections professionnelles, les conditions d'un mieux-être au travail et l'attachement aux spécificités parisiennes du statut des personnels, notamment au travers du dossier évolutif d'actualité de Paris Métropole.**

Dans la perspective des prochaines élections professionnelles, le message d'Yves BORST, Président de l'UCP, rappelle que **la mobilisation** de l'UCP sera « **inconditionnelle** » pour que l'UCP demeure « **une organisation représentative au niveau des administrations parisiennes** », en n'oubliant pas que « **c'est à cette seule condition qu'elle participera au dialogue social au niveau le plus élevé, comme elle le fait depuis plus de vingt ans maintenant** ».

Quand ils siègent dans les instances paritaires, les représentants de l'UCP se positionnent sur les sujets qui leur sont soumis, en fonction des valeurs qu'ils portent et de l'intérêt de l'ensemble des personnels. Ils ne sont pas des représentants de telle ou telle catégorie ; ils ne sont pas les représentants de tel ou tel corps ; ils sont **des professionnels au service de leurs collègues** ».

L'UCP, « **syndicat ouvert à tous** », est une union de syndicats professionnels qui regroupe des **cadres A** (Ingénieurs, Architectes, Administrateurs, Médecins, Attachés, Cadres de santé, puéricultrices, Conservateurs,...), des **cadres B** (Secrétaires administratifs, Secrétaires médicales et sociales, Techniciens supérieurs, Educateurs de jeunes enfants, Agents de maîtrise, Techniciens de tranquillité publique et de surveillance,...) et des **cadres C** (Adjointes administratifs, Agents de logistique générale, Inspecteurs de sécurité,...).

Son principe fondateur le plus remarquable est de **ne jamais opposer les personnels entre eux dans ses revendications**, quels que soient leurs statuts, leurs catégories ou leurs métiers.

Sa philosophie s'inscrit autour du **principe humaniste** qui prône **la reconnaissance des individus dans le monde du travail**, valeur trop souvent délaissée au profit d'une logique collective au service du seul résultat.

Ses valeurs consacrent **l'indépendance** et **l'engagement**.

L'UCP est **un syndicat indépendant**, centré sur les administrations parisiennes, sans lien avec les grandes confédérations nationales ; l'UCP ne se réclame d'aucune idéologie politique ou religieuse. L'UCP ne dépend de personne, mais s'ouvre à chacun.

L'UCP est également **engagée** dans le combat syndical qui défend au quotidien l'intérêt des personnels en participant activement aux instances paritaires et en négociant avec pugnacité

des avancées tant collectives (comme les accords-cadres et les ratios promus-promouvables), que catégorielles (en faveur des métiers pour améliorer leurs statuts) ou individuelles (en termes de déroulement de carrières et de conditions de travail).

C'est parce que nous sommes indépendants avec vous, que nous serons gagnants ensemble. »

Femmes-Hommes, aujourd'hui, quels rapports ?

Au cours de la conférence du 3 avril dernier organisée par l'Université des cadres sur le thème « Femmes/Hommes, quels rapports ? », une intervenante a exposé son approche linguistique en livrant des réflexions très intéressantes sur l'évolution des règles qui régissent la langue et qui induisent des comportements ; il apparaît nettement que ce qui semble aller de soi aujourd'hui n'est le fruit ni du hasard ni d'un processus inéluctable, conforté au fil des années.

La création de l'Académie française, les parutions de dictionnaires qui reprennent ou pas certains mots, l'instauration de l'école obligatoire ont conduit à la codification de la langue et à l'institutionnalisation de ses règles.

Le fait que la langue française ne connaisse pas le genre neutre, a eu pour conséquence que le masculin est devenu un neutre générique ; c'est ainsi que l'Homme s'est substitué à l'être humain. Alors que certains mots avaient les genres masculin et féminin, l'un d'eux a parfois disparu en raison d'une réalité circonstancielle. C'est au XVII^{ème} siècle que l'on abandonne l'accord de proximité entre l'adjectif et le nom pour faire prévaloir le masculin sur le féminin.

Derrière les mots, se cache le plus souvent une réalité historique qui est loin d'être neutre ; elle peut parfois rendre difficile la description d'une situation donnée par défaut de référence ou l'orienter inconsciemment vers une vision déformée des choses.

Syndicat des ingénieurs de travaux de la Ville de Paris (SIT)

À l'occasion de la réunion de son Conseil d'Administration, le 9 avril dernier, le Syndicat des Ingénieurs des Travaux (SIT) de la Ville de Paris, a procédé au renouvellement de ses instances dirigeantes. Ont été élus : Dominique RAVEREAU (DSTI), **Secrétaire générale**, Nadège RODARY (DEVE), **Secrétaire générale adjointe**, Raymond Del PERUGIA (DRH), **Trésorier**, Paul BAROT (DSTI) et Emmanuel BERTHELOT (DVD), **Trésoriers adjoints**, Stéphane LAGRANGE (DVD), **Secrétaire** et Xavier FRANCOIS (DEVE), **Secrétaire adjoint**.

Syndicat des cadres techniques de la Ville de Paris (SCT)

À l'occasion de la réunion de son Conseil d'Administration, le 18 avril dernier, le Syndicat des cadres techniques de la Ville de Paris (SCT), le plus ancien syndicat de cadres de la Ville de Paris dont la création remonte à 1948, a procédé au renouvellement de ses instances dirigeantes. Ont été élus : **président** : Dany TALOC, **vice-président**, **secrétaire** : Kamel BAHRI, **vice-président**, **trésorier** : Richard BACCARINI, **vice-président**, **chargé de préparer les AG** : Alexandre REYNAUD, **secrétaire-adjoint** : Valérie SNITER, **trésorier-adjoint** : Christophe MACH.